

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

819^e séance

Jeudi 1^{er} avril 2010, à 10 heures
Vienne

Président : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

La séance est ouverte à 10 h 17.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 819^e séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais vous présenter le programme de travail pour ce matin. Nous allons lever la plénière pour que le groupe de travail chargé du point 12 de l'ordre du jour puisse tenir sa dernière séance et adopter son rapport, document A/AC.105/C.2/2010/LEG/L.1.

Ensuite, nous allons rouvrir la plénière pour poursuivre et terminer l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique", afin d'approuver le rapport du groupe de travail sur le point 12.

Ensuite, nous allons poursuivre l'adoption du reste du rapport. Il s'agit du document L.279/Add.3.

Avez-vous des questions ou des commentaires à faire sur notre façon de procéder ? Non. *Il en est ainsi décidé.*

Je vais maintenant suspendre la plénière pour que le groupe de travail sur le point 12 puisse adopter son rapport, document LEG/L.1. Nous allons ensuite reprendre la plénière pour poursuivre l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation

pacifique de l'espace extra-atmosphérique". Y a-t-il des objections ? Cela ne semble pas être le cas. *Il en est ainsi décidé.*

Nous allons suspendre la plénière pour que le groupe de travail au titre du point 12 puisse tenir sa dernière séance et adopter son rapport. Ensuite, nous allons reprendre la plénière.

Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le groupe de travail au titre du point 12 de l'ordre du jour reprendra ses travaux d'ici 15 minutes et je voudrais attirer votre attention sur le document LEG/L.1, projet de rapport du président du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour, et peut-être que les délégations pourraient examiner ce rapport.

Je voudrais également attirer votre attention sur la dernière partie du rapport, document L.279/Add.3, l'additif 3, qui vous a été distribué ce matin dans toutes les langues. Le groupe de travail reprendra ses travaux d'ici 10 à 15 minutes. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] :

*La séance est suspendue à 10 h 21 ;
elle est reprise à 10 h 35.*

Adoption du rapport du Sous-Comité (document A/AC.105/C.2/L.279/Add.3)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, avant de

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



commencer à adopter le rapport, je vais donner la parole au secrétariat. Le secrétariat a la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous devons attendre un petit peu, nous devons attendre que le groupe de travail sur le point 12 se réunisse. Le Président et le secrétariat se sont entretenus et voudraient poursuivre l'adoption du rapport. Nous ferions cela de la manière suivante. Nous adopterons le document L.279/Add.3 paragraphe par paragraphe, mais uniquement les sections VI, à savoir "Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", la section VII, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", et enfin, la dernière partie de ce document, il s'agit du XI, "Proposition au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Ensuite, nous suspendrons la séance pour donner la possibilité au groupe de travail sur le point 12 d'adopter son rapport et ensuite nous reviendrons en plénière à nouveau sur le point 10, "Échange général d'informations sur les législations nationales". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat pour ces explications. Vous êtes saisis, Mesdames et Messieurs, d'un exemplaire de cette partie Add.3, n'est-ce pas ? Je pense que la réponse est positive. Donc, je vous propose de passer à un examen paragraphe par paragraphe de ce document L.279/Add.3.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe premier. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. Le représentant de la Colombie. Allez-y, Monsieur.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Monsieur le Président, et merci. Paragraphe 6, j'ai la version en espagnol sous les yeux. "The view was expressed", "Se expreso la opinion", "L'avis a été exprimé que", et je rajouterais "en prenant en particulier en considération les pays en développement." Donc, le paragraphe dit ici qu'un plus grand nombre d'États devraient profiter de cet élargissement. La délégation qui s'est exprimée là-dessus, tout ce qui est dit sur ce qui serait possible sur les bénéfices économiques, un appui des différents utilisateurs, je pense que la délégation en question avait indiqué qu'il faudrait également prendre en considération en particulier les intérêts des pays en développement.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il d'autres observations ? Très bien. La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 6, trois lignes avant la fin. On parle des délégations qui ont demandé au Sous-Comité d'examiner le cadre de sûreté. Il faudra vérifier mais il me semble que le cadre de sûreté n'a pas été le fruit de cette réunion. Peut-être qu'il faut parler ici de l'examen des principes, parce que si je ne m'abuse, le cadre juridique a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique en collaboration avec l'AIEA. Donc, il me semble quelque peu étrange de demander à ce Sous-Comité juridique d'examiner le Cadre de sûreté qui vient, pour ainsi dire, d'être adopté. Le secrétariat pourra peut-être vérifier s'il ne s'agit pas tout simplement d'une erreur technique. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la Chine. Le secrétariat, vous voulez expliquer, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La question qui a été soulevée par le représentant de la Chine. Ce qui est dit ici reflète exactement ce qui a été dit par les délégations, la

teneur des débats et ce qui a été dit par les délégations qui ont soulevé cette question. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Merci, Monsieur, pour ces explications. Y a-t-il d'autres observations ? Non. *Le paragraphe 6 est donc adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 7. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 9. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 10. Pas d'objections. *Adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 11. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 12. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 13. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 14. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 15. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 16. La Colombie. Allez-y, Monsieur.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser, je me suis trompé tout à l'heure.

Ce que nous voulions proposer était porté sur les observations qui ont été faites par certaines délégations concernant les définitions. Nous observons ici que le Sous-Comité se félicite du consensus autour de la définition du concept de bien spatial. Étant donné que certains pays, y compris ma délégation, ont remis en question la manière dont est défini le concept de service public, par exemple, ou services spatiaux. Nous l'avons replacé dans un contexte plus large, même si ce n'est pas mentionné ici. Je pense que nous pourrions rajouter ici une phrase qui dirait que qu'il y a encore des définitions juridiques qui n'ont pas été définies, pour ainsi dire, ou qu'on ne dispose pas encore de définition précise, ou tout simplement dire, par exemple, que le Sous-Comité a noté que certaines définitions doivent être précisées.

Je ne sais pas si les délégations seront d'accord avec moi mais nous ne pensons pas que l'absence de définition ou que les définitions qui existent sont suffisamment claires. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. Y a-t-il d'autres observations ? Le secrétariat ? Les États-Unis, allez-y, Monsieur.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, pour ce qui est du paragraphe 16, ce paragraphe porte sur le fait que le Sous-Comité note avec satisfaction les progrès réalisés par le comité pilote d'UNIDROIT. Je ne suis pas convaincu que la proposition faite par notre collègue colombien reflète l'opinion du Sous-Comité, donc je pense qu'au nom de la cohérence de ce document, je pense que ce document pourrait figurer dans un paragraphe à part, parce que le paragraphe 16 reflète l'opinion du Sous-Comité. Ce qui est proposé par la Colombie est quelque chose de nouveau et je ne suis pas sûr que toutes les délégations soient d'accord avec cette opinion. Donc, je vous propose de traiter cela dans un paragraphe à part. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué des États-Unis pour son intervention. Le secrétariat, vous voulez fournir quelques explications. Allez-y. La Colombie, allez-y, Monsieur. Avez-vous des suggestions ? Si vous avez des suggestions, veuillez les transmettre au secrétariat par écrit.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le

Président. Je pense qu'au nom du consensus, nous allons tout simplement dire que nous sommes d'accord avec ce qui a été dit par le délégué des États-Unis et peut-être faudra-t-il effectivement rajouter un paragraphe. Nous vous transmettrons cela, bien sûr, par écrit. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. Nous pouvons donc passer au paragraphe 17. Il faut adopter le paragraphe 16. Donc, *paragraphe 16 adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. Pas d'observations. *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 18. Le représentant de la République de Corée a la parole. Allez-y.

M. W.-h. PARK (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai raté le paragraphe 17. Je vous prie de m'excuser. Est-ce qu'on peut y revenir, s'il vous plaît ? Merci.

Paragraphe 17, on parle de la troisième réunion du comité d'experts gouvernementaux. À la troisième ligne, on parle du comité pilote d'UNIDROIT, et à la cinquième ligne on dit que la deuxième session s'est tenue à Rome du 15 au 19 décembre 2003, alors qu'on dit deux lignes plus haut "la troisième session du comité d'experts a lieu du 7 au 11 décembre 2009". Il y a deux comités, on parle de deux comités, le comité pilote, le comité d'experts gouvernementaux. Je ne sais pas comment fonctionne UNIDROIT, je ne sais pas comment fonctionnent ces comités, comité pilote, comité d'experts, mais il me semble... ou alors peut-être que c'est moi qui me trompe, peut-être que je ne comprends pas. Est-ce que vous pourriez préciser, parce qu'il me semble que cette date de 2003 n'est pas correcte. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République de Corée. Merci d'avoir soulevé cette question. Le secrétariat, vous pouvez expliquer ?

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat va préciser les choses, va fournir des explications, effectivement.

Lorsque l'on parle ici du comité pilote, c'est le comité pilote. Lorsque l'on parle du comité d'experts gouvernementaux, et par la suite on dit Committee of experts qui fait référence justement à

ce comité d'experts gouvernementaux. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat pour ces explications. Y a-t-il d'autres observations ? La Corée, allez-y.

M. W.-h. PARK (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ce comité d'experts gouvernementaux, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que ce comité d'experts gouvernementaux a examiné au cours de sa deuxième session qui a eu lieu à Rome en 2003, le texte du projet de protocole. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas. En 2003 ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 17, la deuxième phrase, je propose de la modifier et dire la chose suivante : "Le Comité était revenu sur le texte du projet de protocole relatif aux biens spatiaux qui avait été produit lors de sa deuxième session tenue à Rome du 15 au 19 décembre 2003", et ensuite on laisserait la phrase telle quelle.

Donc, "qu'il avait examiné à sa deuxième session", on dirait "qui avait été produit ou qui avait été le fruit de sa deuxième session". Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Y a-t-il des observations ? Non. Vous êtes satisfait. Très bien. Pas d'observations. *Le paragraphe 17 est donc adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons maintenant au paragraphe 18. Pas d'observations. *Il est donc adopté.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 19. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 20. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 21. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 22. Le représentant de la Corée. Allez-y, Monsieur.

M. W.-h. PARK (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que c'est une erreur d'ordre technique. À la quatrième ligne, "la délégation qui s'est ainsi exprimée a estimé par ailleurs", paragraphe 22, "la délégation qui s'est ainsi exprimée a estimé par ailleurs". C'est un peu bizarre.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat, s'il vous plaît.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est la formulation standard qui s'applique à l'ensemble de nos documents. Nous l'avons dit de manière un petit peu différente avant dans le reste du document, c'est la raison pour laquelle ça peut peut-être un peu surprendre, mais sachez que lorsqu'un avis a été émis et qu'il y a un avis qui a par ailleurs été estimé par la même délégation, on dit "La délégation qui s'est ainsi exprimée a estimé par ailleurs".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat pour ces observations. Y a-t-il d'autres observations dans la salle ? La Colombie. Monsieur, allez-y.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je m'en veux d'intervenir là-dessus mais je me dois de le faire. Je ne sais pas si notre collègue coréen a raison quant aux coquilles qui se sont glissées dans ce texte. En ce qui me concerne, l'explication qui a été fournie tout à l'heure sur le point 17 lorsque l'on parlait de la deuxième session tenue à Paris en 2009, et ensuite on dit une deuxième session du 15 au 19 décembre. Il faudra peut-être faire davantage d'efforts au niveau de la rédaction. [*Note de l'interprète : Le délégué de la Colombie a dit Paris, j'insiste là-dessus*]. Lorsque l'on parle du comité, de quoi est-ce qu'on parle ? On parle du comité pilote ? Au paragraphe 16, de quoi on parle, du comité pilote d'UNIDROIT lors de sa deuxième réunion en mai 2009 à Paris ? Et après on dit, en bas, le comité était revenu sur le texte du projet de protocole, c'est la deuxième phrase du paragraphe 17, du protocole relatif aux biens spatiaux qu'il avait examiné à sa deuxième session du 15 au 19 décembre 2003 à Rome. Je ne sais pas combien de réunions a tenu ce comité. Il faudra peut-être préciser en haut qu'il s'agit du comité pilote au paragraphe 16, et au paragraphe 17, dire qu'il s'agit du comité d'experts

gouvernementaux, pour que ce soit clair parce que ce n'est pas clair.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Désolé mais j'ai dû contacter l'expert sur ce point. Lorsqu'il y a le comité pilote, c'est le comité pilote, et lorsque c'est le comité d'experts, c'est le comité d'experts, on parle de comité d'experts gouvernementaux et après on ne parle que de comité. Ces comités sont différents, ils travaillent différemment et ils ont également des deuxièmes et troisièmes sessions. Ces deux comités n'ont rien à voir. J'espère que cette explication vous paraîtra suffisante.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour vos explications. *Le paragraphe 22 est adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 23. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 24. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 25. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 26. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 28. Pas de commentaires. *Adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 29. Pas de commentaires. *Adopté.* La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser. Ma délégation et je pense que d'autres délégations, au niveau des

consultations officieuses, avaient exprimé l'avis qu'il serait productif, voire judicieux, que d'autres comités juridiques des Nations Unies comme par exemple la CNUDCI, il serait bon que ceux-ci accompagnent les efforts d'UNIDROIT. C'est la raison pour laquelle nous vous proposerions d'ajouter cela à ce paragraphe, en parlant de l'accompagnement d'autres organes juridiques, l'accompagnement de ce processus par d'autres organes juridiques des Nations Unies. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci. Le secrétariat, pouvez-vous commenter la proposition de la Colombie ? Merci.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Comme il était convenu ce matin, nous allons maintenant laisser les paragraphes 30 à 40 et nous y reviendrons lorsque le groupe de travail sur le point 12 aura terminé son rapport.

Passons au paragraphe 41 maintenant, et ensuite nous reviendrons au document Add.3 après l'adoption du rapport du groupe de travail sur le point 12, et ensuite nous reviendrons également à la proposition de la Colombie. La Colombie est invitée à présenter un texte par écrit au secrétariat. Merci.

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 41. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 42. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 43. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 44. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 45. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 46. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 47. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 48. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 49. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 50. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 51. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 52. Colombie

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Merci, excusez-moi de reprendre la parole. Au paragraphe 51, e), "Bien fondé et opportunité de l'élaboration d'une convention globale, etc.". Est-ce que l'on peut rajouter la Colombie à cette liste d'auteurs ? Nous aimerions également nous porter coauteurs de cette idée au e). Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 52. Adopté.

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 53. Pas de commentaires. Adopté.

Nous allons suspendre la plénière pour que le groupe de travail sur le point 12 puisse adopter son rapport, document LEG/L.1.

*La séance est suspendue à 15 h 51 ;
elle est reprise à 16 h 40.*

Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (point 12 de l'ordre du jour) (suite)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Mesdames et Messieurs, je rouvre cette 819^e réunion du Comité des utilisations pacifiques

de l'espace extra-atmosphérique. Je vous propose d'examiner et conclure le point 12 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique", dans le but d'adopter le rapport du groupe de travail. Je vais donner la parole à la présidente du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour, Mme Marboe de la délégation autrichienne pour qu'elle nous présente le rapport de ce groupe de travail, pour qu'elle le présente au Sous-Comité. Madame.

Mme I. MARBOE (Autriche) *[interprétation de l'anglais]*: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que le groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour a été très productif. Celui-ci s'est réuni à six reprises au cours desquelles il a été en mesure de jeter les fondements de son travail lors de sa prochaine session en 2011. Le groupe de travail, au cours de cette session, s'est mis d'accord sur l'avenir dans le cadre de son plan de travail pluriannuel et s'est mis d'accord en particulier sur la préparation dans l'intersession de son projet de rapport final qui sera examiné et parachévé par le groupe de travail en 2011.

Le rapport du groupe de travail qui vient juste d'être adopté par ses membres, figure dans le document A/AC.105/C.2/2010/LEG/L.1 tel qu'amendé. J'ai le plaisir de présenter ce rapport au Sous-Comité pour adoption. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Merci Mme Marboe pour ce rapport sur la question. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter le rapport du groupe de travail sur le point 12 tel qu'il figure dans le document A/AC.105/C.2/2010/LEG/L.1 tel qu'amendé. Puis-je en conclure que le Sous-Comité adopte le rapport du groupe de travail sur le point 12 tel qu'amendé ? *Le rapport du groupe de travail sur le point 12 de l'ordre du jour, tel qu'amendé, est donc adopté.*

Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 12 de l'ordre du jour sur les législations nationales.

Adoption du rapport du Sous-Comité (document A/AC.105/C.2/L.279/Add.3) *(suite)*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose donc, puisque nous avons adopté le rapport du groupe de travail sur le point 12, je vous propose de revenir à l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique. Nous allons repasser à l'adoption de la quatrième partie du rapport qui figure dans le document L.279/Add.3.

Il nous reste les paragraphes 30 à 40, comme vous le savez, il s'agit du X. Je vais, sans plus tarder, donner la parole au secrétariat pour qu'il fournisse des précisions. Non, pas de précisions du secrétariat. Très bien.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Nous passons directement au X, paragraphe 30, "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique". Paragraphe 30. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 30 est donc adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Paragraphe 31. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Paragraphe 32. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Paragraphe 33. Le représentant de la Chine, vous avez demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. Y. XU (Chine) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 33, première ligne, on parle d'un document de séance préparé par le secrétariat. Celui-ci a facilité nos travaux donc je pense qu'il faut rendre hommage au secrétariat, citer le secrétariat pour rendre hommage au travail de qualité et la grande quantité de travail abattue par le secrétariat.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Le secrétariat, vous n'avez rien à dire ? En tout cas merci au représentant de la Chine pour ces observations. Y a-t-il d'autres observations ? *Adopté.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Paragraphe 34. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]*: Paragraphe 35. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 36. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 37. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 38. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 39. Pas d'observations. *Adopté.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 40. Pas d'observations. *Adopté.* La Colombie, vous avez demandé la parole, allez-y.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Pardon. Je dirais "Certaines délégations ont exprimé l'avis qu'il serait nécessaire de mettre en place des définitions claires dans le domaine de la fourniture de services basés sur l'espace, ou de services spatiaux, ce qui pourra donner lieu à la rédaction de normes juridiquement contraignantes." C'est le premier paragraphe que je voulais vous proposer.

Ensuite, deuxième proposition :

"Certaines délégations ou quelques délégations ont déclaré que d'autres organes des Nations Unies qui se consacrent à des questions juridiques ou à l'examen de questions juridiques comme, par exemple, l'OMC ou la CNUDCI, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, devraient contribuer aux travaux d'UNIDROIT sur ces questions et sur d'autres questions relatives à l'espace extra-atmosphérique."

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. Le secrétariat. Non. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, M. le représentant de la Colombie, nous transmettre cela par écrit, au secrétariat ? Merci.

Y a-t-il d'autres observations, Mesdames et Messieurs, sur ce paragraphe ? M. Kopal, allez-y.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Avant d'examiner ces propositions, je pense que nous devrions prendre en considération le fait que notre mission est d'adopter le rapport du Sous-Comité. Ce rapport doit refléter les débats, la teneur des débats qui ont eu lieu au cours de cette session du Sous-Comité. Il n'est pas possible, à ce stade, d'apporter de nouvelles idées, des idées qui n'auraient pas été soulevées ou mentionnées au cours de cette session, alors que nous devons à ce stade adopter le rapport. Ça a été, je crois, la pratique, une pratique consacrée dans les travaux au niveau du Sous-Comité. Je pense que c'est une pratique qui a fait ses preuves et je pense que nous devrions nous en tenir à cette pratique. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République tchèque. Je remercie M. Kopal. Le représentant de la Corée, vous avez demandé la parole.

M. W.-h. PARK (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. C'est très simple, Monsieur le Président. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'opinion du délégué de la République tchèque. Je vous remercie, c'est tout.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République de Corée. Merci pour votre déclaration, Monsieur. Le représentant de la Colombie, s'il vous plaît.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président et merci au Pr Kopal et merci également à notre collègue de la Corée. Je sais qu'il y a des collègues qui pensent qu'il n'est pas possible de mentionner des questions qui n'ont pas été mentionnées au cours de la session, mais il ne s'agit pas ici d'éléments nouveaux, ces questions nous les avons abordées au cours de cette session. Si malheureusement, certaines délégations n'étaient pas présentes dans la salle ou n'ont pas écouté les questions qui étaient soulevées dans la salle, je n'y suis pour rien. Mais je peux vous dire que cela a été dit, ce n'est pas nouveau, M. Kopal. Ça a été dit, ça a été répété et nous voudrions, puisque cela a été dit, que ce soit reflété dans le rapport, comme toutes les autres questions qui ont été soulevées par d'autres délégations. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. Y a-t-il d'autres observations ? Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer sur ces

deux paragraphes qui ont été proposés, ces deux propositions qui ont été faites par la Colombie ? La Corée. Allez-y, Monsieur.

M. W.-h. PARK (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : En ce qui me concerne je n'ai pas vraiment d'objections aux suggestions qui ont été faites visant à rajouter un ou deux paragraphes. Mais si vous ouvrez ce débat, si vous permettez à une délégation de rajouter un paragraphe ou deux paragraphes, dans ce cas-là nous ne serons pas en mesure d'adopter le rapport.

Comme l'a dit le représentant de la République tchèque, la pratique au niveau de ce Comité a été la suivante, à savoir un contexte constructif, un travail constructif jusqu'au bout. Nous avons fait, en ce qui nous concerne, quelques suggestions, mais nous comprenons que certaines de ces suggestions n'ont pas été reflétées dans le rapport. Nous en sommes conscients. Nous l'avons dit, c'est vrai, mais au nom de la coopération, au nom de la cohérence du rapport, lorsque nous pensons que ce n'est pas si important, nous n'insistons pas. Nous décidons de laisser tomber, pour ainsi dire. À moins bien sûr que ce soit très important au titre de nos intérêts nationaux. Mais je pense qu'au nom de l'esprit constructif, je pense que nous pouvons faire preuve d'humilité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie la Corée. Je donne, sans plus tarder, la parole au Venezuela. Monsieur, allez-y.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je pense que ce que nous sommes en train de faire c'est tout simplement de retarder la fin des travaux du Sous-Comité, c'est très clair. Le délégué de la Colombie a fait une proposition. Il n'a pas soulevé des questions nouvelles. Ces questions ont déjà été abordées et il veut, comme le veulent d'autres délégations, que ces questions figurent dans le rapport. Donc, ne perdons pas davantage de temps. Faisons ce que nous devons faire. Rajoutons les deux paragraphes, et ainsi on pourra être en mesure de lever la séance. Parce que ce que l'on est en train de faire c'est de retarder, de retarder, d'user d'atermoiements, de faux fuyants. S'il y a des délégations qui acceptent de renoncer à la mention de certaines questions qu'ils avaient soulevées, en revanche il faut également comprendre qu'il y a des délégations qui vont insister et qui veulent insister pour que ce qu'elles ont dit figure dans le rapport.

Donc, je vous propose tout simplement de faire ce que nous avons à faire et d'en finir avec notre travail. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela pour sa déclaration. Y a-t-il d'autres observations ? Le représentant des États-Unis. Allez-y, Monsieur.

M. S. MCDONALD (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je partage les sentiments estimés par le représentant de la Corée, mais pour avancer je vous demanderai de bien vouloir répéter les deux paragraphes qui sont proposés et de nous indiquer où ils doivent être insérés dans le rapport, si on veut adopter ces deux paragraphes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Nous avons la proposition en espagnol. Je vais demander au représentant de la Colombie de bien vouloir nous donner lecture de ces propositions lentement, en anglais, s'il vous plaît, en espagnol, excusez-moi. Allez-y en espagnol, Monsieur.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de vous donner lecture de ces propositions, je tiens à souligner le fait que cette délégation ainsi que d'autres délégations du GRULAC tel que ça a été indiqué par le coordinateur du GRULAC, connaissent la procédure, connaissent la pratique en place au niveau du Sous-Comité et au niveau du Comité. Ce n'est pas nouveau pour nous, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique on connaît. S'il y a des délégations qui sont prêtes à abandonner, à laisser tomber, qui sont prêtes à renoncer à l'inclusion de certains des points qu'ils avaient soulevés dans le rapport, d'accord. Mais comme je l'ai dit, plusieurs délégations ont soulevé ces questions et il ne s'agit pas seulement de l'opinion de ma délégation. Je vais vous en donner lecture en espagnol.

“Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il était nécessaire de fixer des définitions claires dans le domaine de la fourniture de services spatiaux basés sur la technologie spatiale, ce qui pourra se traduire par ou qui pourra donner lieu à l'élaboration de normes juridiquement contraignantes.”

Deuxième paragraphe. Ça c'était le premier paragraphe. Deuxième paragraphe :

“Quelques délégations ont affirmé que d'autres organes des Nations Unies qui sont chargés de l'examen de questions juridiques comme par exemple l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, et la CNUDCI, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pourraient

contribuer aux travaux de l'UNIDROIT, l'Institut d'unification du droit privé dans ces questions et dans d'autres questions liées à l'espace extra-atmosphérique.”

Comme je l'ai dit, ce n'est pas nouveau. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Où voulez-vous insérer cela ? Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Partie VII sur l'UNIDROIT. Le secrétariat voudrait demander à la Colombie où il veut insérer ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La Colombie.

M. J. OJEDA BUENO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci Nicolas, merci Monsieur le Président. Oui, c'est effectivement au VII. En ce qui nous concerne, vous pouvez le mettre où vous voulez, au début, à la fin, pas de problème, du moment que c'est dans les opinions qui ont été exprimées. Je vous remercie. Peu importe, à la fin, au début. Au VII.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat propose que ces deux paragraphes, si adoptés, soient insérés après le paragraphe 27. Donc, il s'agira des 27 *bis* et *ter*. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires sur ces deux paragraphes ? *Adoptés.*

Mesdames et Messieurs, nous venons d'adopter la dernière partie du rapport, document A/AC.105/C.2/L.279/Add.3.

Nous avons adopté l'ensemble du rapport maintenant. Puis-je considérer que le Sous-Comité juridique souhaite adopter l'ensemble de son rapport ? Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs, avant de lever la présente session du Sous-Comité, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier très sincèrement pour votre soutien et pour l'esprit constructif qui a prévalu au cours de ces deux dernières semaines.

Nous avons eu une session très active et un programme de travail très chargé, mais grâce à l'esprit de bonne volonté qui a prévalu dans la salle, nous avons pu réaliser nos objectifs et nous avons pu nous acquitter des tâches qui nous ont été confiées et que nous devions mener à bien au cours de la présente session du Sous-Comité juridique. J'espère vous retrouver à la prochaine session du Sous-Comité juridique.

Mesdames et Messieurs, je déclare close la 819^e séance de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je vous remercie pour votre attention. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 9.